Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Document arrêté

PAYS RHIN-BRISACH
COMMUNAUTE DE COMMUNES

3.a. Réglement graphique - agglomération
Commune de NAMBSHEIM

PLUi arrêté, une seconde fois, à l'identique, par délibération du Conseil Communautaire en date du 10/02/2020

Le Président

PLUi arrêté par délibération du Conseil Communautaire en date du 28/10/2019

Pour le Président empêché, le 1er Vice-Président François BERINGER

DAUHIR ATD68

Octobre 2019

LIMITES

limite communale

limite de zone ou de secteur

EMPLACEMENTS RESERVES

1 — numéro de renvoi à la liste des emplacements réservés

maisons isolées

zone non aedificandi

D'une manière générale, les limites de zone ou de secteur s'appuient sur des limites parcellaires. Dans le cas contraire, la limite à considérer est constituée par l'axe des limites de zone ou de secteur.

N

1:2 000